



NOTRE APPEL POUR UN SURSAUT MONDIAL FACE À LA CRISE DE L'EAU !

L'eau est l'enjeu social et écologique majeur du 21^e siècle.

Tous les acteurs et parties prenantes reconnaissent les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés pour :

- ♦ Faire des droits humains à l'eau et à l'assainissement une réalité
- ♦ Gérer nos ressources en eau de manière équitable et durable

Les engagements existent mais ne sont pas respectés.

Les droits humains à l'eau et à l'assainissement sont reconnus par les Nations Unies depuis 2010. Les États ont réitéré leur engagement en faveur de l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et de la bonne gestion des ressources en eau, en adoptant l'Objectif de Développement Durable 6 de l'Agenda 2030. Ils se sont également engagés dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, des conférences sur la biodiversité ou encore lors de conférences régionales.

**LES DISCOURS N'ÉTANT PAS TRADUITS EN ACTIONS,
LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX NE SERONT PAS ATTEINTS.**

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, RÉUNIES AU SEIN DE LA COALITION « EFFET PAPILLON »,
APPELLENT À 5 CHANGEMENTS POLITIQUES CONCRETS :**



UNE VOLONTÉ
POLITIQUE
PLUS FORTE



UNE
GOUVERNANCE DE
L'EAU
RENFORCÉE



DES CITOYENS
ET UNE
SOCIÉTÉ CIVILE
ACTIVEMENT
IMPLIQUÉS



DES
ENGAGEMENTS
FINANCIERS
FORTS ET
TRANSPARENTS



UN CADRE
MULTILATÉRAL
RENOUVELÉ

Bien que l'eau doive être d'abord gérée localement, la crise de l'eau est GLOBALE : c'est l'ensemble de la communauté internationale qui est concerné. Le Forum mondial de l'eau en mars 2022 à Dakar est une étape clé vers la Conférence des Nations unies sur l'eau en mars 2023, où tous les États seront réunis. L'Effet papillon appelle à un élan politique et une réelle mobilisation des États autour de cette séquence majeure.

NOS 5 DEMANDES AUX ÉTATS ET À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE



PLUS DE VOLONTÉ POLITIQUE

Dans la plupart de nos pays, l'inaction et le manque de volonté politique nous mettent au pied du mur. Pourtant l'eau irrigue tous les aspects de notre existence : elle doit avoir toute sa place au cœur des politiques publiques. Nous attendons de la part des États qu'ils prennent des actions qui reflètent réellement leur volonté d'agir.

Nous demandons à chaque État de :

- ◆ **Inscrire les droits humains à l'eau et à l'assainissement** dans les législations et/ou Constitutions et assurer leur mise en œuvre par des programmes et budgets adéquats.
- ◆ **Faire preuve de transparence et rendre compte systématiquement des engagements pris** : renforcer les systèmes d'informations et les mécanismes de redevabilité via notamment des autorités de suivi et de contrôle.

Nous demandons à la communauté internationale de :

- ◆ **Déclarer à l'ONU la CRISE MONDIALE DE L'EAU** au même titre que la crise climatique.
- ◆ **Reconnaître l'eau comme un bien commun** devant faire l'objet d'une gestion démocratique et collective pour constituer une barrière limitant l'impact des activités humaines irresponsables.



UNE GOUVERNANCE DE L'EAU RENFORCÉE

La gouvernance défailante du secteur Eau-Assainissement-Hygiène (EAH) est un frein aux progrès. Les services EAH et la ressource en eau doivent être gérés de manière intègre, équitable et transparente, en associant les citoyens et toutes les parties prenantes. La gouvernance de l'eau doit prendre en compte les rapports critiques existant entre l'assainissement, l'eau, le climat, l'environnement, la santé, l'alimentation, l'agriculture, l'énergie, l'équité, etc.

Nous demandons à chaque État de :

- ◆ **Adopter des cadres législatifs forts et intégrés et des stratégies nationales ambitieuses** permettant de renforcer la planification opérationnelle et financière du secteur, ainsi que des mesures de contrôle et de mise en œuvre.
- ◆ **Élaborer des plans de gestion des risques liés à l'eau, des plans d'adaptation et d'intervention en cas de catastrophe dans les situations de crise**, ainsi que des stratégies d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones à risque, avec un budget associé, dans les ministères compétents.
- ◆ **Appliquer la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** à l'échelle du bassin versant ou locale, pour assurer des usages durables et équitables de l'eau et la préservation des écosystèmes.
- ◆ **Reconnaître le rôle des autorités locales et de la gestion des communautés** et renforcer les capacités des acteurs locaux.

- ◆ **Encourager la coopération entre les ministères** de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de la santé, du climat et d'autres questions liées à l'eau afin d'aligner les politiques et les solutions aux crises écologiques et sociales.
- ◆ **Mettre en place des systèmes de collecte et de partage de données et de suivi efficaces**, accessibles, désagrégés et publics (incluant la société civile et la science citoyenne).
- ◆ **Surveiller tous les opérateurs et principaux utilisateurs – y compris le secteur privé – et prendre des mesures de régulation des acteurs**, de résolution des contentieux et des sanctions en cas de non-respect des droits humains ou dégradation des ressources.
- ◆ **Garantir une protection juridique aux défenseurs des droits humains et de l'environnement.**



DES CITOYENS ET UNE SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVEMENT IMPLIQUÉS

Trop souvent, les citoyens ne sont pas impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'eau. Les obstacles sont multiples : manque de volonté politique, cadre institutionnel insuffisant ou défavorable, absence d'espaces de dialogue institutionnalisés et efficaces, manque de partage de l'information, menaces sur les représentants de la société civile, etc. Du côté des individus ou des organisations de la société civile, le manque de moyens humains et financiers les prive de mécanismes de coordination adéquats pour avoir une forte influence sur les décisions.

Nous demandons à chaque État de :

- ◆ **Inclure dans les cadres juridiques et administratifs des dispositions relatives à la participation citoyenne**, à l'élaboration des politiques, aux budgets sectoriels, à la tarification, aux modalités de gestion, au contrôle de l'allocation des fonds publics, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.
- ◆ **Mettre en place des outils garantissant la participation inclusive, informée et effective de la société civile** (partage d'informations, reconnaissance des organisations représentatives, espaces de dialogues et de participation des usagers, consultations citoyennes, mécanismes de suivi et d'évaluation, etc.).
- ◆ **Garantir des moyens d'action aux OSC et faciliter les mobilisations citoyennes**, en les reconnaissant comme des acteurs clés et en les appuyant dans leur

organisation, moyens humains et financiers, capacités et formations.

- ◆ **Prendre des mesures pour assurer une représentation équitable des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans la gestion de l'eau**, notamment au sein des organes décisionnels et aux postes de direction.
- ◆ **Reconnaître les femmes et la jeunesse comme acteurs de changement** et investir dans le renforcement de capacités et la formation professionnelle.

Nous demandons à la communauté internationale de :

- ◆ **Reconnaître le droit de participation des ONG et acteurs locaux aux négociations** et à l'élaboration des politiques internationales de l'eau et de l'assainissement.



DES ENGAGEMENTS FINANCIERS FORTS ET TRANSPARENTS

Le secteur de l'EAH est largement sous-financé : il faudrait tripler ou quadrupler les investissements annuels d'ici 2030 pour atteindre la couverture universelle en eau et assainissement. Les financements existants sont souvent mal orientés, n'atteignant pas les populations et zones les plus vulnérables, tandis que l'assainissement et l'hygiène sont laissés pour compte par les investissements nationaux et internationaux. Ne pas investir dans l'eau a un coût !

Nous demandons à chaque État de :

- ◆ **Allouer chaque année un pourcentage prédéfini de son PIB au secteur EAH**, ainsi qu'introduire dans sa législation une « clause de non-régression » interdisant toutes coupes et diminutions futures.
- ◆ **Augmenter le financement et fixer un budget séparé pour l'accès à l'assainissement et l'hygiène**, en y allouant un pourcentage dédié du budget du secteur.
- ◆ **Donner la priorité aux efforts visant à atteindre les populations et les zones les plus vulnérables et marginalisées**, en les identifiant de manière précise et en prévoyant des financements et des subventions budgétaires.
- ◆ **Prendre des mesures de transparence et anti-corruption pour l'intégrité dans la gestion des budgets.**
- ◆ **Augmenter les financements dédiés à l'adaptation au changement climatique** dans le domaine de l'eau et reconnaître les interconnexions entre l'eau et le climat.
- ◆ **Appliquer le principe du pollueur-payeur**, en tant que contribution aux coûts sociaux et environnementaux, en prévoyant amendes et obligations de remise en l'état lorsque les normes ne sont pas respectées.

Nous demandons à la communauté internationale de :

- ◆ **Augmenter l'Aide Publique au Développement (APD) au secteur de l'EAH sous forme de subventions**, en particulier la part dédiée à l'assainissement qui doit tendre vers 50% de l'APD EAH.
- ◆ **Améliorer le ciblage de l'aide au niveau local, vers les services de bases, les zones et populations les plus vulnérables** et accroître la redevabilité dans les financements des bailleurs internationaux.

UN CADRE MULTILATÉRAL RENOUVÉLÉ

Il n'existe pas de politique internationale « contraignante » de la gestion de l'eau, en dehors des conventions sur les eaux transfrontalières ratifiées par approximativement un tiers des États. Il s'agit pourtant d'un enjeu géopolitique majeur et d'un enjeu de PAIX : l'eau ne connaissant pas de frontières, elle doit être gérée de façon concertée et en tenant compte du cycle de l'eau. On constate également un « vide » au sein des Nations Unies sur cette thématique, puisqu'il n'existe pas d'organe intergouvernemental où les États pourraient échanger sur les mesures qui s'imposent à l'échelle mondiale pour l'eau.

Nous demandons à chaque État de :

- ◆ **Faire de l'eau une priorité de son action diplomatique** et prendre activement part aux conférences et réunions de haut niveau liées à l'eau.
- ◆ **Ratifier les conventions internationales d'Helsinki (CEE-ONU 1992) et New-York (UNWC 1997) relatives à la coopération en matière d'eaux transfrontalières.**
- ◆ **Créer ou ratifier des accords régionaux sur l'accès à l'information et la participation du public.**

Nous demandons à la communauté internationale de :

- ◆ **S'accorder sur la création d'un comité intergouvernemental au sein de l'ONU dédié à la gestion de l'eau et à l'accès à l'eau, à l'assainissement et l'hygiène**, chargé d'accélérer et coordonner les efforts dans l'atteinte et le suivi des objectifs internationaux.
- ◆ **Mettre systématiquement à l'agenda des « segments » eau dans les conférences internationales des domaines liés** comme la santé, l'alimentation, le changement climatique, l'environnement etc.
- ◆ **Favoriser l'inclusion de l'eau dans les plans d'adaptation nationaux dans le cadre la CCNUCC et reconnaître le rôle de l'eau dans la convention sur la biodiversité.**
- ◆ **Apporter une réponse internationale aux situations d'urgence humanitaire** et augmenter la part financière du secteur EAH dans les budgets des plans d'intervention humanitaire.
- ◆ **Interdire et condamner fermement l'utilisation de l'eau comme arme de guerre.**



INITIATIVE DE PLAIDOYER DE L'EFFET PAPILLON

L'Effet Papillon, une coalition d'ONG/OSC locales et internationales, a lancé une large consultation entre juillet 2021 et mars 2022, à laquelle ont participé plus de 180 représentants d'organisations. L'objectif est de permettre à la société civile de s'exprimer d'une voix puissante à l'occasion des grands rendez-vous internationaux, réunissant les États :

- ◆ Le Sommet des Chefs d'États du Forum Mondial de l'Eau en mars 2022 à Dakar.
- ◆ la Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023 à New York.

Cette prise de position présente les principales revendications politiques identifiées par notre réseau à l'attention des États. Une synthèse détaillée est disponible ici : <http://www.effetpapillon.org/fr/ressources>

Coordinateurs de la consultation de l'Effet Papillon :



Avec le soutien de* :



*Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes apportant leur soutien financier.

CONTACTS

www.effetpapillon.org/fr/

butterflyeffectcoalition@gmail.com

@ButterflyEffectNgoCoalition

@BEEffectCoal